



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 22-557

AVIS PUBLIC EST donné par la soussignée

QUE le conseil municipal a adopté, le 22 août 2022, le règlement suivant :

- **Règlement numéro 22-557 autorisant la tenue de vente de garage gratuitement sur le territoire de la municipalité deux (2) fins de semaine par année, soit les fins de semaine de la Journée nationale des patriotes et de l'Action de grâce.**

Ce règlement entre en vigueur en date du 31 août 2022, date de publication du présent avis.

Ce règlement peut être consulté au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 31 août 2022

Me Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale